

UNIVERSITÉ EN PARAPSYCHOLOGIE

31 ROUTE DE STRASBOURG
67610 WANTZENAU

03 88 04 26 98
06 47 39 71 14

CONTACT@CHOUETTE-UNIVERSITE.COM
WWW.CHOUETTE-UNIVERSITE.COM



DOSSIER D'INSCRIPTION « L'art-thérapie pour les enfants »

Formulaire de participation à imprimer et à compléter lisiblement. Il est à renvoyer à l'adresse de l'association :

Université en Parapsychologie - 31 route de Strasbourg 67610 LA WANTZENAU

Je déclare avoir pris connaissance du programme de l'atelier, des modalités de paiement.

J'inscris mon enfant à un ou plusieurs ateliers animés par Chantal RUZZI au tarif de 60 €.

☐ **CRÉER SA ROUE DES ÉMOTIONS - Mercredi 26 Avril 2023**

☐ **CONTACT AVEC LA NATURE - Mercredi 19 Avril 2023**

☐ **LA MÉTÉO INTÉRIEURE - Mercredi 17 Mai 2023**

Je joins au présent bulletin d'inscription les arrhes d'un montant de 30 € (non remboursable sauf défection de l'organisateur) ainsi que **par chèque séparé** mon adhésion annuelle d'un montant de 15 €. (Veuillez compléter le bulletin d'adhésion ci-dessous)

• RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : - **PRENOM :**

ADRESSE COMPLETE (n°, rue, CP et Ville)

.....

.....

TEL. : - **Mail :**

NOM et PRENOM de l'enfant :

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE & SIGNATURE :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "informatique et Libertés" du 6 juillet 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'Association.

UNIVERSITÉ EN PARAPSYCHOLOGIE

31 ROUTE DE STRASBOURG
67610 WANTZENAU

03 88 04 26 98
06 47 39 71 14

CONTACT@CHOUETTE-UNIVERSITE.COM
WWW.CHOUE-UNIVERSITE.COM



Exemplaire à conserver par l'association

BULLETIN D'ADHESION ENFANT Saison 2022 - 2023

Les adhérents de l'Université en Parapsychologie sont informés de tous les projets et activités ayant lieu au sein de l'association. Ils reçoivent, notre Newsletter, et, éventuellement des courriers et/ou des emails intermédiaires pour la mise à jour des informations.

A remplir par le représentant légal :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE (rue – code postal – ville) :

.....

.....

TELEPHONE :

EMAIL :@.....

NOM et PRÉNOM DE L'ENFANT ADHÉRENT :

DATE DE NAISSANCE :

Je déclare par la présente souhaiter que mon enfant devienne membre de l'association :

CHOUETTE UNIVERSITE EN PARAPSYCHOLOGIE Association régie par la loi 1901 à but non lucratif
A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation saisonnière (Sept.2022 à Aout 2023).

Le montant de la cotisation enfant est de 15 €uros, payable par chèque.

Fait à, en date du / /

SIGNATURE

(Faire précéder la mention "Lu et approuvé")

Bulletin d'adhésion et règlement à renvoyer à l'C.U.P. (adresse en tête de page) ; à réception vous recevrez votre carte de membre.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Modifié et accepté par l'Assemblée Générale du 22 Novembre 2017

Article 1 - ADHESIONS

Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale intéressée par l'objet de l'association.

La demande d'adhésion se fait par bulletin d'adhésion écrit, en fournissant les renseignements suivants : nom, prénom, adresse complète, téléphone et e-mail. L'adhérent mineur devra obligatoirement joindre une autorisation parentale.

L'adhérent doit acquitter le montant de la cotisation pour la saison en cours.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un membre pour différents motifs.

Article 2 - DROITS ET DEVOIRS DES ADHERENTS

Chaque adhérent s'engage à respecter les statuts de l'association et le présent règlement intérieur. Tout manquement à cet engagement pourra entraîner la perte de qualité de membre, par radiation.

L'adhérent ne pourra en tout état de cause demander le remboursement de son adhésion après exclusion ou si il décidait de quitter l'Université pour quelle que cause que se soit.

L'adhérent ainsi que l'intervenant extérieur, accepte le fait qu'il puisse être photographié et/ou filmé à l'occasion d'un stage ou de tout autre événement et accepte que ces photographies et/ou films puissent alimenter le site internet ou tout autres supports d'informations de l'Université. Il admet que cette autorisation est donnée pour une durée illimitée sans contrepartie pécuniaire. Le membre bénéficie de la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement de son image dans les conditions précitées, en l'indiquant par écrit sur son bulletin d'adhésion.

Article 3 - STAGES, FORMATIONS ET AUTRES ACTIVITES

Les stages et formations ainsi que toutes les activités de l'Université sont accessibles à toutes personnes débutantes ou pratiquantes. Toutefois les mineurs ne seront pas acceptés sur les stages et formations mais uniquement sur les activités qui leur sont réservés ; sous réserve d'autorisation parentale écrite.

L'Université est structurée sous un statut associatif régie par la loi de 1901 à but non lucratif, celle-ci exige que tous les participants soient adhérents à cette association, sauf indication contraire.

Les inscriptions aux différentes activités se font par écrit par le biais du bulletin d'inscription prévu à cet effet. L'association confirme la réception et l'acceptation de l'inscription ; elle se réserve le droit de refuser des participants et ce pour quelle que cause que ce soit.

Les places étant limitées sur toutes nos activités, une fois votre dossier d'inscription validé par nos soins, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué pour quelle cause que ce soit, comme l'indique les bulletins de participation. Toutefois, le participant peut se désister à tout moment, mais ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Les stagiaires et les intervenants sont autorisés à enregistrer, à filmer et à prendre des notes durant les activités ; uniquement à usage privé. Nous comptons sur vos bons soins.

Les participants aux différentes activités s'engagent à respecter les intervenants, les horaires, le matériel mis à leur disposition ainsi que les locaux. L'association se réserve le droit de facturer les éventuels dégâts et détériorations.

Les intervenants au sein de notre association se réserve le droit d'exclure, à tout moment et ce immédiatement, toute personne manquant au présent règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement de l'activité.

L'adhérent ne pourra en tout état de cause demander le remboursement de son engagement si l'intervenant ou l'Université devait décider de l'expulsion de l'adhérent durant l'un des événements ; la somme restant dû dans son intégralité.

Article 4 - DIVERS

L'Université demande à ses membres d'œuvrer dans un esprit humaniste, en contribuant à instaurer un climat de convivialité.

L'association décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

L'Université fonctionne en exercice social de septembre N à Aout N+1, soit en période dite : "Saison"

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, vous êtes avisés que vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'Université.